

Arrêtés publiés le 8 juillet 2022

www.vaucluse.fr

Mis en ligne le
8 juillet 2022

Département de
Vaucluse

DGS - DRU

Arrêté n° 2022-5948 portant avenant à la délégation de signature à Madame Céline AUDON assurant l'intérim de la fonction de directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement

Arrêté n° 2022-5947 portant avenant à la délégation de signature à Monsieur Christophe LAURIOL directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement

ARRETE N°2022- 5947

**PORTANT AVENANT A LA DELEGATION
DE SIGNATURE**

A

**Monsieur Christophe LAURIOL
Directeur général adjoint
En charge du Pôle Aménagement**

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

Mis en ligne le 08 juillet 2022

Département de Vaucluse

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221 - 3,
- VU** le code de la commande publique,
- VU** la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et le décret d'application n°2014-90 du 31 janvier 2014,
- VU** la délibération n°2021-221 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Madame la Présidente du Conseil départemental,
- VU** la délibération n°2021-585 en date du 26 novembre 2021 portant délégation du Conseil départemental à Madame la Présidente,
- VU** l'arrêté n°2022-1878 en date du 24 mars 2022 portant nouvelle organisation du Pôle Aménagement,
- VU** l'arrêté n°2020-4117 en date du 19 mai 2020 portant renouvellement par voie de détachement de Monsieur Christophe LAURIOL dans l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services des départements de moins de 900.000 habitants,
- SUR** la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 – Outre la délégation de signature donnée à Monsieur Christian LAURIOL, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement, par arrêté n°2022- 2800 en date du 30 mars 2022, Monsieur Christian LAURIOL, du 18 juillet au 1^{er} août 2022, est autorisé en l'absence de Monsieur François MONIN, Directeur général des services, à signer en toutes matières, à l'exception :

- de la convocation de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente,
- des rapports de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente,

ARTICLE 2 - Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été procédé à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, son affichage et à sa notification. Toutes dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées à compter de la même date.

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220708-2022-5947-AR
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et dont ampliation est adressée au Payeur départemental et à l'intéressé.

Avignon, le - 8 JUL. 2022

La Présidente,


Dominique **SANTONI**

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220708-2022-5947-AR
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Mis en ligne le 08 juillet 2022

Département de Vaucluse

ARRETE N°2022- 5948

**PORTANT AVENANT A LA DELEGATION
DE SIGNATURE**

A

Madame Céline AUDON
Assurant l'intérim de la fonction de
Directrice générale adjointe
En charge du Pôle Développement

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221 - 3,

VU le code de la commande publique,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et le décret d'application n°2014-90 du 31 janvier 2014,

VU la délibération n°2021-221 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU la délibération n°2021-585 en date du 26 novembre 2021 portant délégation du Conseil départemental à Madame la Présidente,

VU l'arrêté n°2022-1880 en date du 24 mars 2022 portant nouvelle organisation du Pôle Développement,

VU la note d'affectation en date du 9 juillet 2021 portant intérim de Madame Céline AUDON sur la fonction de Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement,

SUR la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 - Outre la délégation de signature donnée à Madame Céline AUDON, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement par intérim, par arrêté n°2022- 2825 en date du 30 mars 2022, Madame Céline AUDON, du 2 au 5 août 2022, est autorisée en l'absence de Monsieur François MONIN, Directeur général des services, à signer en toutes matières, à l'exception :

- de la convocation de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente,
- des rapports de l'Assemblée départementale et de la Commission permanente,

ARTICLE 2 - Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été procédé à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, son affichage et à sa notification. Toutes dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées à compter de la même date.

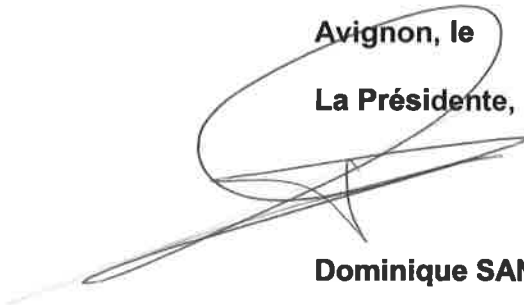
Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220708-2022-5948-AR
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et dont ampliation est adressée au Payeur départemental et à l'intéressée.

Avignon, le

- 8 JUIL. 2022

La Présidente,



Dominique SANTONI

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220708-2022-5948-AR
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022